

200 km de berges ont déjà été restaurés

Le SIAH (syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique) regroupe cent onze communes. Il intervient sur le territoire du Capcir au Saint-Hilaire, en passant par le Donezan, le pays de Sault, du Razès et du Limouxin.

Présidé par Pierre Bardiès, conseiller général du canton de Limoux, le syndicat conduit depuis 2004 des travaux d'entretien des berges des cours d'eau.

Après deux tranches pilotes, le syndicat a lancé la troisième tranche du plan pluriannuel de gestion de la ripisylve, issue du schéma d'aménagement élaboré sur quinze ans. A ce jour, le syndicat a traité 200 km de berges pour un montant de 800 000 € (hors taxe) subventionnés à 80 ou 90 %.

Le montant des travaux de 2011 est de 230 000 € (H.T.). Le syndicat est épaulé par le technicien de rivière du SMMAR et le bureau d'étude AEF Louvet assure la maîtrise d'œuvre. Ces travaux sont financés à 50 % par l'Union européenne, 40 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les 10 % restant à la charge du SIAH de la Haute-Vallée de l'Aude.



► Pierre Bardiès en compagnie des responsables.

Photo Guillaume

La restauration des 25 Km de cours d'eau est réalisée par l'entreprise Actiforest, basée à Arques. Elle travaille avec l'association d'insertion Le Parchemin, de Limoux. Cette démarche a permis à certaines personnes de retrouver un emploi stable.

Riverains récalcitrants

Les travaux de restauration de la ripisylve ont débuté en avril sur le Cougaing, à Castelreng, la Digne-d'Amont et

la Digne-d'Aval. Le chantier s'est ensuite déplacé sur le Lauquet (Saint-Hilaire et Verzeille), puis durant l'été vers Granès,

Campagne-les-Bains, de même que sur le « Coulent », à Ginoules, à Quillan, aux Bourdettes, à Coudons. L'Aude non domaniale, à Usson et la Bruyante, à Mijanès, ont aussi accueilli ces travaux.

Pour ne pas endommager les plantations, le Sou a été traité après les récoltes (zone de

Gramazie, Cailhau et Cambieure). Les travaux devraient se terminer à la fin du mois de novembre.

Le président regrette que malgré la déclaration d'intérêt général prise par arrêté préfectoral, certains riverains ne jouent pas le jeu, refusant l'accès à leurs parcelles et soulignant « la pénibilité de ce travail, notamment dans certains secteurs de la Haute-Vallée ».